

Note à l'attention des familles

Facturation du « Portail Famille »

Chers parents,

Suite au lancement du nouveau « Portail Famille », de nombreuses familles ont contribué au bon fonctionnement de ce dernier et nous vous en remercions. Toutefois, beaucoup n'ont pas finalisé les inscriptions et les réservations dans les délais requis ce qui entraîne un retard dans l'établissement des factures. Le service assure actuellement les pointages manuels des présences de vos enfants.

Afin d'éviter aux familles des pénalités importantes, la majoration prévue par le règlement ne sera pas appliquée, exceptionnellement, pour les mois de septembre et octobre. Pour les familles dont le dossier ne serait pas encore à jour, nous vous invitons à vous rapprocher de la Mairie dans les plus brefs délais.

Pour rappel, l'édition des factures de tous les services est désormais assurée par le Trésor Public. Les pointages seront transmis par la Mairie au Trésor Public le 21 octobre 2025 et les familles recevront les factures à partir du 27 octobre 2025. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour ce délai dont le but est de protéger les familles retardataires. À compter des prochains mois, les factures devraient arriver dans les boîtes aux lettres aux alentours du 15 du mois. Afin de procéder au paiement, il est impératif d'attendre la réception du titre émis par le Trésor Public.

Paiement des factures – Changement important

À partir du 1er octobre 2025, les paiements ne seront plus possibles en Mairie. Les règlements devront désormais s'effectuer auprès du Trésor Public, soit :

- Sur votre espace portail famille par carte bancaire,
- Par prélèvement automatique (se rapprocher du service portail famille),
- Chez les buralistes de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, en espèces, en carte ou en chèque :
 - o Le Pas'Sage
 - o Le Tabac de la Gare
 - o Le Saint Amour
 - Possibilité d'envoi des chèques Cesu au Trésor Public à l'adresse suivante : 36 rue de la République, 76240 Le Mesnil-Esnard

⚠ Important : Les familles ayant opté pour le prélèvement automatique doivent impérativement refaire une demande de prélèvement SEPA suite à la nouvelle procédure de facturation. En conséquent, la facture de septembre ne pouvant pas être prélevée automatiquement nous vous invitons à utiliser un autre mode de paiement.

1 Pour rappel à compter du 1er novembre :

Les enfants non-inscrits, et sans réservation au planning, ne seront plus acceptés sur les restaurants scolaires. La famille sera contactée pour venir récupérer l'enfant. Sans retour de la famille, l'enfant sera confié à la restauration mais la tarification à 6.08€ sera affectée.

L'annulation hors délai sera facturée au tarif habituel des familles. Toute absence non signalée sera facturée à 6.08€.

Nous vous rappelons que pour tout besoin hors délai ou toute information concernant les activités périscolaires vous avez la possibilité de contacter directement les équipes des écoles concernées à :

- Maille et Pécoud : <u>perisco.mp@sae76410.fr</u>
- André Malraux : <u>perisco.malraux@sae76410.fr</u>
- Marcel Touchard : <u>perisco.touchard@sae76410.fr</u>
- Paul Bert Victor Hugo : <u>perisco.pbvh@sae76410.fr</u>

<u>Difficultés avec le « portail famille »</u>, n'hésitez pas à prendre contact avec les référent(e)s périscolaires pour être accompagné pour saisir les réservations planning.

Hôtel de ville Esplanade de Pattensen CS600 15 76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Jérôme DEMAREST Directeur du Pôle Education, Jeunesse, Culture et Sports

Téléphone 02 35 81 01 84 Télécopie 02 35 87 96 09

Email: maire@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr Site internet: www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr